



COMITE de PILOTAGE « Directive Inondation »

BILAN & PERSPECTIVES de l'activité CINOR

4 mai 2023

Bilan 2018-2023

- ▶ 2018 : transfert de la compétence GEMAPI des communes à la CINOR
- ▶ Patrimoine (extrait EDL 2017) :
 - ▶ 55 ouvrages communaux formant les grands endiguements (35 km)
 - ▶ 110 km de cours d'eau remarquables (RSD, RdP, RSS, RSJ)
 - ▶ 21 zones humides dont 20 ha zone du Bocage
 - ▶ 2,5 km d'ouvrages de lutte contre la submersion marine : digues, enrochements, fosse de stockage
 - ▶ 2 TRI, 2 SLGRI, 2 PAPI, 36 actions (14 SS-SA, 22 SD-SM)
 - ▶ 1 plan de gestion (RSS)
 - ▶ 54 M€ en besoin d'investissement

▶ 2018-2021 :

- ▶ 1 chargée de mission + 1 référent GEMAPI, pas de transfert de personnel
- ▶ Moyens matériel et financier limités, pas de CLECT
- ▶ Organisation minimale :
 - ▶ Surveillance ouvrages : visuelles, VTA B
 - ▶ Régularisation ouvrages de classe B
 - ▶ Ouverture de cordons (RSS, RSM)
 - ▶ Mise en œuvre action du plan de gestion de la RSS
 - ▶ Participation aux divers réseaux (gémapien, référents risque, CEB, commission...)

▶ Août 2021 à ce jour :

- ▶ Création d'une direction dédiée pour la mise en œuvre des compétences GEMAPI et GEPU, rattachée à la DGA Transition Ecologique avec les 2 autres directions du petit cycle de l'eau
- ▶ Mise en œuvre d'une organisation pour les 2 compétences : 8 agents et 1 directrice
- ▶ Organisation en 3 missions : stratégique, opérationnelle et administrative
- ▶ Organisation de la surveillance des ouvrages : générale, réglementaire et cyclonique (visuelle, VTA C...)
- ▶ Vote de la taxe GEMAPI (sept. 2022) : produit annuel levé 2,5M€ à compter 2023
- ▶ Mise en œuvre de la CLECT (sept. 2022) : 578 k€

- ▶ Mise en œuvre des actions sur les 2 PAPI et du plan de gestion :
 - ▶ Définition des systèmes d'endiguement pour les classes B et C
 - ▶ Surveillance des ouvrages, de la fosse à matériaux (PàD) et Gestion des cordons littoraux (RSS, RSM, RavC. ...)
 - ▶ Mise en œuvre des aménagements de protection PAPI RdP (ouvrage routier et berges) et PAPI GRSJ (création EPAGE)
 - ▶ Poursuite de la mise en conformité des Schémas Directeurs des eaux pluviales (SD, SM) et mise en œuvre du SDEP SS
 - ▶ Révision des PPRI sur les communes membres
 - ▶ Mise en œuvre d'un dispositif d'alerte (RSS)
 - ▶ Gestion de la végétation sur les berges et Enlèvement des plantes envahissantes sur le plan d'eau de la RSS
 - ▶ Restauration de la continuité écologique (RSD)
 - ▶ Participation active à la mise en conformité de l'ouvrage Etat de la RdP
 - ▶ Formation de professionnalisation des agents
 - ▶ Partenariat CEREMA

Perspectives 2023 et +

- ▶ Poursuivre la mise en œuvre de l'organisation de la direction
- ▶ Mise en œuvre d'une PPI GEMAPI : 22 M€ pour la période 2022-2026
- ▶ BP GEMAPI 2023 de la direction : 3,5 M€
- ▶ Poursuivre la mise en œuvre des actions des PAPI et plan de gestion :
 - ▶ Définition des systèmes d'endiguement pour les classes C
 - ▶ Travaux de mise en conformité des ouvrages : RSS...
 - ▶ Travaux d'entretien de la végétation sur les cours d'eau en gestion via m à Bon de commande
 - ▶ Surveillance et gestion de la fosse, des ouvrages, des cordons littoraux ainsi que les cours d'eau via marchés à BC
 - ▶ Mise en œuvre d'autres plans de gestion
 - ▶ Stratégie de gestion du trait de côte et Plan de gestion des sédiments
 - ▶ Mise en œuvre de l'information préventive, d'exercices de gestion de crise
 - ▶ Mise en œuvre de diverses conventions : AAPPARN, BRGM...
 - ▶ Réactualisation des Comité de suivi PAPI et PGRSS

- ▶ Mise en conformité avec les documents d'urbanisme
 - ▶ Révision du SCOT :
 - ▶ projection à 2043 (prise en compte changements climatiques, économie d'énergie, utilisation des énergies renouvelables)
 - ▶ 2022 diagnostic
 - ▶ Grandes orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) 2023
 - ▶ Réduire l'artificialisation des sols : ralentir les écoulements et l'érosion
 - ▶ Préserver le patrimoine naturel et les ressources : décliner les trames vertes, bleues et noires (continuité écologique)
 - ▶ améliorer la résilience du territoire face aux risques : développer l'urbanisation hors zone d'aléas, réaliser des travaux d'aménagements et de sécurisation des populations, mettre en œuvre les moyens de suivi et d'entretien des équipements
 - ▶ Penser l'amélioration globale de la ressource en eau : préserver la ressource en ayant recours à la récupération des eaux de pluie

Merci de votre attention